

[Traduction]

On identifie et on continuera à identifier le projet de loi à l'étude à notre premier ministre (M. Trudeau) dont il porte l'empreinte indélébile. C'est lui qui a eu le courage de l'assembler, de le présenter au Parlement et de le soumettre à l'étude minutieuse du peuple en période d'élections générales. S'il y a jamais eu une mesure législative qui ait été mise à l'épreuve par le public canadien et qui ait reçu un mandat général, une mesure qui ait permis aux Canadiens de participer en public à des discussions, c'est bien le bill omnibus sur le Code criminel. A la Chambre, nous avons eu amplement l'occasion de l'examiner et d'en discuter. Les Canadiens ont pu l'examiner à loisir et en traiter.

Depuis que je suis titulaire de ce portefeuille, tous les milieux, public et privé, m'ont adressé des instances. J'ai sollicité, je l'avoue volontiers, tous les conseils que quiconque voulait bien me donner. Je suis reconnaissant à ceux qui m'ont fait part de leurs opinions tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Je veux remercier particulièrement les juristes qui nous ont communiqué leur avis. Je sais gré aux membres des diverses délégations qui sont venus nous voir et je remercie des milliers de Canadiens qui m'ont fait connaître leurs opinions.

Nous nous sommes mis en rapport, bien entendu, avec les procureurs généraux des provinces et si la Chambre y consent, j'aimerais déposer la correspondance déjà demandée par le député de Calgary-Nord (M. Williams), échangée entre les divers procureurs généraux des provinces et le gouvernement du Canada.

**M. Nielsen:** C'est un peu tard maintenant.

**L'hon. M. Turner:** J'ai dit que je la présenterais en temps opportun. Avec l'autorisation de la Chambre, j'aimerais le faire maintenant.

**M. l'Orateur:** Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Turner:** Il a fallu du temps pour obtenir le consentement indispensable des divers procureurs généraux, ce qui explique en partie le retard à déposer les documents. Si l'on compare le bill C-150 au bill C-195, on constate que les instances que nous avons reçues ont abouti à certaines modifications.

[L'hon. M. Turner.]

les députés qui m'ont exprimé leur avis et leur façon de voir et qui m'ont fourni des conseils.

[Français]

Monsieur l'Orateur, le projet de loi n'est pas de lecture facile. Il contient 120 articles en 126 pages. Il se prononce sur quelques-uns des points litigieux de notre époque. Certains de ces points s'insèrent au plus intime de nos vies: la vie même, la mort et les relations personnelles les plus délicates entre êtres humains. Je serais très surpris si même un seul des députés avait, pour toutes ces 120 propositions, un même et égal enthousiasme. Qui pourrait s'y attendre? Toute modification au droit pénal provoque la controverse. Ce que nous ferons à l'égard de ce projet de loi sera la mesure de notre tolérance et de notre compréhension des exigences d'une société pluraliste, d'une société où chacun doit s'efforcer de concilier ses vues et ses convictions personnelles, y compris certaines qui lui tiennent profondément à cœur, avec celles de ces voisins qui, eux aussi, sont également convaincus et sincères.

Ce projet sera aussi la mesure de notre respect du caractère sacré de la loi. Cela incitera plusieurs parmi nous à faire un sévère examen de conscience.

[Traduction]

L'adoption de ce bill semble poser un cas de conscience à certains députés, car il s'agit de principes fondamentaux. Je le conçois fort bien, de même que le premier ministre et les membres du cabinet. J'espère que je ne dirai rien aujourd'hui ou plus tard qui puisse donner d'autre impression que celle du profond respect que j'ai pour la conscience et les convictions personnelles de tous les députés présents.

**M. McGrath:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Turner:** Quand mon discours sera fini et si la Chambre le permet. Je sais à quelles pressions de nombreux députés sont soumis, et je les respecte. Cependant, je crois que toutes les dispositions du bill sont pour le plus grand bien du public et j'espère que la mesure que je propose cet après-midi obtiendra l'appui de la majorité des députés et, ce qui importe encore plus, de la majorité de nos concitoyens.

Malgré la multiplicité des sujets traités dans la mesure et les opinions variées sur ces questions, le gouvernement a la ferme conviction que la Chambre et, plus tard, le comité Pour terminer, je suis reconnaissant à tous